

**Syndicat mixte du Point Fort**

---

**DECISION DE BUREAU N°2025-06**

-----  
**Séance du vendredi 6 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le six juin à quatorze heure trente, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort dûment convoqué le trente mai 2025, s'est réuni à Cavigny sous la présidence de Mme Marie-Agnès HEROUT, 1<sup>ère</sup> vice-présidente

Etaient présents : M. Lhullier, M. Quinette, Mme Hérout, Mme Clément, M. Follain

Etaient excusés : M. Pien, M. Varin, M. Javalet, M. Gilles

Nombre de membres en exercice : 9      Présents et représentés : 5

**Objet : Prolongation du marché 2022/02 – Traitement et valorisation des déchets végétaux bruts du syndicat mixte du Point Fort**

VU la délibération du Comité Syndical en date du 4 septembre 2020, déléguant au Bureau le pouvoir de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont prévus au budget :

- pour les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles dont les montants sont supérieurs aux seuils des procédures formalisées,
- pour les marchés de travaux dont le montant est supérieur à 500 000 € HT ;

Vu l'actuel accord cadre pour le marché de « Traitement et de valorisation des déchets végétaux bruts du Syndicat Mixte du Point Fort » conclu le 28 septembre 2022 avec la société Véolia Agriculture France (ex SEDE Environnement), et qui arrive à terme le 30 septembre 2025 ;

Considérant qu'à cette date, la plateforme de compostage du pôle de Cavigny ne sera pas opérationnelle, et qu'il est difficile d'estimer les quantités de déchets végétaux qui pourront être traitées directement par le syndicat mixte du Point Fort, et celles qui devront être traitées chez un prestataire par le biais d'un futur accord cadre ;

En accord avec Véolia Agriculture France, il est proposé de prolonger de 7 mois par avenant l'actuel accord cadre, soit jusqu'au 30 avril 2026, dans l'attente de la mise en place de la plateforme de compostage de Cavigny.

**Ceci exposé, à l'unanimité, le Bureau du syndicat mixte du Point Fort autorise le Président ou son représentant à signer le formulaire EXE 10 avenant n°2 portant prolongation de la durée du marché de traitement et de valorisation des déchets végétaux bruts du Syndicat Mixte du Point Fort jusqu'au 30 avril 2026 avec Véolia Agriculture France.**

Le projet d'avenant n°2 est annexé à la décision de Bureau.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur Le Préfet de La Manche
- L'agent comptable de la collectivité

Fait à Cavigny, le 6 juin 2025

Le Président,  
Laurent PIEN

Pour le Président, la vice-Présidente  
P/O M. Agnès HEROUT

Le Président certifie sous sa responsabilité le  
caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **-9 JUIL. 2025**

Mis en ligne le : **-9 JUIL. 2025**

